

CALCUL DE L'ACHALANDAGE MAXIMAL PERMIS :



Superficie de plancher accessible aux clients en $m^2 \div$ par $20 m^2 =$

**Nombre maximal de clients autorisés
dans le centre commercial et le commerce**

Exemples :

Commerce de vente au détail ayant une superficie de plancher de $9\,000 m^2$
(très grande surface) : $9\,000 m^2 / 20 m^2 = 450$

Ce commerce peut donc accueillir un maximum de **450 clients** à la fois.

Épicerie ayant une superficie de plancher de $1\,500 m^2$: $1\,500 m^2 / 20 m^2 = 75$

Cette épicerie peut donc accueillir un maximum de **75 clients** à la fois.

Boutique de quartier ou située dans un centre commercial ayant une superficie de plancher
de $100 m^2$: $100 m^2 / 20 m^2 = 5$

Ce commerce peut donc accueillir un maximum de **5 clients** à la fois.